ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 27 novembre 2024, à 18 h 30, au local B-105, 945 chemin Chambly, à Longueuil

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Benoit Dicaire, parent d'étudiant
Billy Green, étudiant du secteur technique, campus de Longueuil
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Julie Tougas Ouellette, membre du personnel professionnel non enseignant
Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont absent(e)s :

Mordjane Dahes, étudiante du secteur technique, ÉNA
Stéphane Dion, parent d'étudiant
Julie Loslier, secteur socio-économique
Edouard Spriet, secteur activités entreprises

Sont invité(e)s :

Pascal Désilets, directeur de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles
Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Karina Morin, directrice adjointe, projets majeurs et transformation durable

Brigitte Chartrand, directrice adjointe, direction de la formation continue et des services aux entreprises
Céline Delzongle, conseillère pédagogique, direction de la formation continue et des services aux entreprises
Nancy Duchesne, enseignante et chargé de cours, direction de la formation continue et des serves aux entreprises
Simon C. Gervais, directeur adjoint, direction des études
Julien Grenier, coordonnateur, direction des affaires étudiantes et communautaires
Frédéric Parent-Huybrechts, directeur général du Centre technologique en aérospatiale (CTA)

Benoit Dicaire, président du conseil d'administration, préside l'assemblée. Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30. Une nouvelle personne a été nommée comme membre du conseil d'administration depuis la dernière réunion : Billy Green, étudiant du secteur technique à Longueuil. Un tour de table est effectué et les membres se présentent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024	Information
3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024	
3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024	Décision
3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024	Information
4. Adoption de DEC et d'AEC Présenté par : Emmanuelle Roy	Décisions
5. Présentation et adoption du nouveau programme d'AEC en Assurance de dommages des particuliers Présenté par : Claudine Ellyson, Brigitte Chartrand, Céline Delzongle et Nancy Duchesne	Décision
6. Adoption du Calendrier scolaire 2025-2026 Présenté par : Emmanuelle Roy	Décision
7. Adoption des conditions d'admission (Règlement no 6) 2025-2026 Présenté par : Emmanuelle Roy et Simon C. Gervais	Décision
8. Adoption des bons de commande	Décision

9. Autorisation du contrat pour le camp de jour EDPHY — Décision
   Présenté par : Bruno Jobin et Julien Grenier
10. Approbation du Bilan du plan de travail 2023-2024 et des états financiers 2023-2024 du Centre technologique en aérospatiale (CTA) — Décision
    Présenté par : Frédéric Parent-Huybrechts
11. Adoption du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2025-2035 — Décision
    Présenté par : Hélène Bailleu, Pascal Désilets et Frédéric Parent-Huybrechts
12. Adoption du Rapport annuel d'activités 2023-2024 et présentation du Bilan des activités 2023-2024 — Décision
    Présenté par : Marie-Pier Lépine
13. Abrogation de la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* et nomination d'une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité — Décision
    Présenté par : Marie-Pier Lépine
14. Suivi concernant la composition du conseil d'administration — Décision
    14.1 Nomination d'un(e) membre externe au comité directeur
    Présenté par : Marie-Pier Lépine
15. Suivi concernant le processus d'élaboration du Plan stratégique 2025-2030 — Information
    Présenté par : Marie-Pier Lépine
16. Suivi des projets majeurs
    16.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation et délégation de pouvoirs pour la signature d'un acte de servitude — Décision
    Présenté par : Hélène Bailleu et Karina Morin
    16.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus et autorisation d'une entente temporaire concernant le terrain de l'ÉNA — Décision
    Présenté par : Pascal Désilets
17. Informations — Information
    17.1 La Vie au Cégep
    Présenté par : Hélène Bailleu
    17.2 Signature des déclarations d'intérêts des administrateurs
    Présenté par : Marie-Pier Lépine
    17.3 Nombre de personnes étudiantes inscrites à la session d'automne 2024 après la date d'abandon
    Présenté par : Emmanuelle Roy
    17.4 Nombre d'admissions au premier tour, session d'hiver 2025
    Présenté par : Emmanuelle Roy
18. Correspondance — Information
19. Dépôt de documents — Information
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 29 mai 2024
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 10 septembre 2024
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 11 septembre 2024

- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 8 octobre 2024
- Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances

20. Date de la prochaine séance — Information
21. Levée de la séance — Décision

24-CA-090 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Janick Morin, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 27 novembre 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2024

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024

24-CA-091 PROPOSITION

Chantal Bélanger, appuyée par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2024

Aucun suivi n'est fait.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2024

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024

24-CA-092 PROPOSITION

Elise Violletti, appuyée par Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024

Hélène Bailleu, directrice générale, présente un suivi concernant l'imposition d'un niveau d'investissement et le gel de recrutement, suite aux informations communiquées lors de la réunion extraordinaire du 13 novembre 2024.

Également, comme mentionné lors de cette réunion, la lettre que les présidents des conseils d'administration des cégeps ont adressée au gouvernement est déposée dans la documentation.

4. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

24-CA-093 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Marie-Ève Baron, appuyée par Josée Lepitre, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2022, d'automne 2023, d'hiver 2024, d'été 2024 et d'automne 2024 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24-CA-094 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Isabelle Desrochers Galipeau, appuyée par Elise Violletti, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2024 et d'automne 2024 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME D'AEC EN ASSURANCE DE DOMMAGES DES PARTICULIERS (LCA.G8)

Claudine Ellyson, directrice à la formation continue et des services aux entreprises, Brigitte Chartrand, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises, Céline Delzongle, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises et Nancy Duchesne, responsable de département à la formation continue (RDFC) et chargée de cours, présentent la nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) en *Assurance de dommages des particuliers* (LCA.G8).

Élaborée à l'automne 2023 par le Cégep de Sainte-Foy, l'AEC *Assurance de dommages des particuliers* a été conçue afin de répondre aux besoins grandissants de main-d'œuvre dans le secteur de l'assurance de dommages, où la majorité des postes à combler fait partie du secteur des particuliers. Le comité d'élaboration du programme s'est basé sur les plus récents travaux d'analyse de la profession réalisés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les professions de représentantes et représentants en assurance de dommages (2022) et de personnes expertes en sinistre (2023) de manière à assurer la cohérence du programme avec les compétences requises dans ces fonctions de travail.

Cette nouvelle AEC d'une durée de 450 heures vise le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour le domaine spécifique de l'assurance des particuliers. Le programme est composé de huit compétences dont chacune est associée à un cours. Elle ne comporte pas les compétences spécifiques au domaine de l'assurance des entreprises comparativement au programme d'AEC *Assurance de dommages* (LCA.6A). Il est à noter que cette dernière restera active afin de répondre à d'autres besoins de formation de la main-d'œuvre dans le domaine. Au cégep Édouard-Montpetit, ce nouveau programme sera offert à temps plein de jour dans une formule à distance.

Un membre du conseil félicite le Cégep d'avoir intégré des organisations d'envergure au sein du comité de validation du programme.

Par suite d'une question d'un membre à cet effet, il est précisé que l'autre programme sera conservé, car il peut encore répondre aux besoins de certaines personnes étudiantes. Des précisions sont également apportées au niveau des critères d'admission pour le nouveau programme.

24-CA-095 PROPOSITION

ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises possède les plans-cadres du programme d'AEC *Assurance de dommages des particuliers* (LCA.G8);
ATTENDU que les ressources humaines à l'interne ont les qualifications requises pour diffuser les cours de l'AEC;
ATTENDU la recommandation des chargées et chargés de cours en assurance de dommages;
ATTENDU la recommandation de la Commission des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Josée Lepitre, appuyée par Raymond Lagacé, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau programme d'AEC en Assurance de dommages des particuliers (LCA.G8).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, présente le Calendrier scolaire 2025-2026 et précise que celui-ci est conforme aux critères d'élaboration propres au Cégep, adoptés par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 14 juin 2023 (résolution 23-CA-54), ainsi qu'aux règles ministérielles reliées.

24-CA-096 PROPOSITION

ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2025-2026 correspond aux critères d'élaboration adoptés lors de la séance du conseil du 14 juin 2023 (résolution 23-CA-54);
ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2025-2026 est conforme aux règles ministérielles;
ATTENDU la recommandation de la Commission des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Benoit Lecours, appuyé par Isabelle Desrochers Galipeau, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier scolaire 2025-2026 tel que déposé par la Direction des études.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DES CONDITIONS D'ADMISSION (RÈGLEMENT NO 6) 2025-2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, et Simon C. Gervais, directeur adjoint aux études, Service de l'organisation scolaire, présentent le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2025-2026* et confirment que les changements inscrits au document permettent de respecter le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC).

À chaque année, le Service de l'organisation scolaire révise les conditions d'admission et du cheminement afin de s'assurer de son adéquation avec les règles et processus internes du Cégep, la règlementation ministérielle, les textes de loi et les révisions de programmes d'études. Le principal changement effectué pour l'année 2025-2026 est à l'article 4.1.4 et est surligné en jaune dans le document. Il s'agit de l'ajout du processus permettant la priorisation à l'admission des étudiantes et étudiants ayant droit à l'enseignement en anglais dans le programme Aircraft Maintenance Technology, en vertu des modifications apportées à la *Charte de la langue française* et à la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF) du Cégep.

Suite à une discussion concernant la rédaction inclusive du document, la Direction des études confirme que la prochaine révision de ce règlement sera faite de façon à assurer une meilleure uniformité avec les formulations inclusives utilisées dans les autres règlements et politiques du Cégep.

24-CA-097 PROPOSITION

ATTENDU que la mise à jour du document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2025-2026* est conforme aux exigences du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) émis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), à jour en date du 1er juin 2024;
ATTENDU la recommandation de la Commission des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Benoit Lecours, appuyé par Elise Violletti, propose à l'assemblée de remplacer les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2024-2025* (Règlement numéro 6), adoptées le 29 novembre 2023, par les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2025-2026* (Règlement numéro 6).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

Il n'y a aucun bon de commande à adopter.

9. AUTORISATION DU CONTRAT POUR LE CAMP DE JOUR EDPHY

Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, et Julien Grenier, directeur du Centre sportif, présentent le sujet.

EDPHY organise des camps de jours pendant la période estivale d'été depuis plus de 20 ans au Centre sportif du cégep Édouard-Montpetit, ce qui constitue une bonne source de revenus pour le Centre sportif. L'entente actuelle qui lie le Cégep à EDPHY est en vigueur depuis le 1er mai 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024. La présente résolution vise donc à obtenir les autorisations requises pour la signature d'une nouvelle entente. Les modalités principales de cette nouvelle entente sont présentées aux membres et des précisions sont apportées concernant les revenus estimés et les modalités de résiliation du contrat.

24-CA-098 PROPOSITION

ATTENDU que les éléments de l'entente actuelle ont été bien respectés par *EDPHY International*;
ATTENDU qu'il est possible que le niveau d'autorisation du comité directeur, prévu par le *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2) pour les contrats qui rapportent des revenus au Cégep, soit dépassé;
ATTENDU l'offre financière acceptable pour le Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Janick Morin, appuyé par Isabelle Desrochers Galipeau, propose à l'assemblée d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec l'entreprise *EDPHY International* pour une durée de 4 ans et de déléguer à Hélène Bailleu, directrice générale du cégep Édouard-Montpetit, le pouvoir de signer pour et au nom du Cégep et du Centre sportif tous les documents nécessaires à la prise d'effet de cette nouvelle entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. APPROBATION DU BILAN DE TRAVAIL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024 DU CENTRE TECHNOLOGIQUE EN AÉROSPATIALE (CTA)

Frédéric Parent-Huybrechts, directeur général du Centre technologique en aérospatiale (CTA), présente le Rapport annuel 2023-2024 (Bilan du plan de travail) et les États financiers 2023-2024 du CTA. En vertu de la Convention d'aide financière qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA), ces documents doivent être approuvés par le conseil d'administration du Cégep.

Hélène Bailleu souligne le redressement important qui a été fait au CTA, ce qui est un réel défi pour les centres collégiaux de transfert de technologies dans le contexte postpandémique.

24-CA-099 PROPOSITION

ATTENDU les exigences de la Convention d'aide financière qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA);
ATTENDU que le Rapport annuel 2023-2024 (Bilan annuel du plan de travail) et les États financiers 2023-2024 ont été approuvés par le comité directeur du CTA et seront approuvés par le conseil d'administration du CTA par la suite;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Patrick Monarque, appuyé par Benoit Lecours, propose à l'assemblée d'approuver le Rapport annuel 2023-2024 et les États financiers 2023-2024 du Centre technologique en aérospatiale (CTA).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) 2025-2035

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le Cégep doit transmettre annuellement la mise à jour de son PDIR au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour la période 2025-2035, après adoption de celui-ci par le conseil d'administration.

Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, explique les trois projets envisagés. La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les cégeps permet au MEIE une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les cégeps.

24-CA-100 PROPOSITION

ATTENDU la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2025-2035;
ATTENDU que le PDIR permet au MEIE une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;
ATTENDU que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Isabelle Desrochers Galipeau, appuyée par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2025-2035 du Cégep, lequel présente les projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser la directrice générale, Hélène Bailleu, à signer le PDIR 2025-2035 et à le transmettre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024 ET PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2023-2024

Chaque année, le Cégep doit préparer son Rapport annuel d'activités (RAA) et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 1er décembre, conformément à l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). La transmission de ce rapport se fait par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui constitue le Rapport annuel d'activités couvrant l'ensemble des éléments obligatoires à présenter. Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, explique le contexte faisant en sorte que la mesure des indicateurs est partielle et précise qu'elle sera complétée dans les prochains mois.

En parallèle, le Bilan des activités 2023-2024 a été préparé afin de présenter, de façon plus esthétique, les faits saillants de cette année scolaire. Ce bilan sera diffusé sur le site web du Cégep.

24-CA-101 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* le Cégep doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent;

ATTENDU que le Rapport annuel d'activités 2023-2024 contient l'ensemble des éléments obligatoires exigés par le ministère de l'Enseignement supérieur et par les lois applicables;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Billy Green, appuyé par Josée Lepitre, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport annuel d'activités 2023-2024 du cégep Édouard-Montpetit tel que déposé et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1er décembre 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. ABROGATION DE LA *POLITIQUE VISANT À FACILITER LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES* ET NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ

Le 9 octobre 2024, le Cégep a été informé, par le Secrétariat du Conseil du trésor, de modifications législatives à venir. En effet, l'Assemblée nationale a procédé à l'adoption de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Celle-ci modifie le mécanisme de divulgation des actes répréhensibles, renforce la protection contre les représailles et occasionne des modifications concernant les responsabilités relatives à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics. La totalité des dispositions de cette Loi entrera en vigueur le 30 novembre 2024.

Marie-Pier Lépine rappelle le contexte avant mené à l'adoption de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles* en 2016 et explique que les récentes modifications législatives engendrent les impacts suivants :

- La *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* du Cégep n'est plus pertinente et il est recommandé au conseil d'administration de l'abroger. La Politique est transmise aux membres du conseil d'administration dans la documentation.
- Le Cégep a l'obligation de procéder à la désignation d'une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, comme il sera expliqué ci-après.
- Le Cégep devra communiquer l'abrogation de la Politique et la désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) à l'ensemble des membres du personnel. Le Conseil du trésor demande d'envoyer une communication au plus tard le 30 novembre 2024, mais il a été déterminé par le comité de direction que les informations seraient communiquées après la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2024 et de

suivre l'horaire habituel des info-cégeps (la publication est donc prévue dans l'Info-Cégep du 2 décembre 2024).

À partir du 30 novembre 2024, le Cégep aura l'obligation de désigner une personne à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI). Les modalités de la désignation et le profil de la personne RGEI ont été déterminés par le Conseil du trésor dans la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité*. Cette directive prévoit que la personne désignée RGEI doit être en mesure d'accomplir son rôle de façon indépendante et sans crainte de représailles et qu'elle doit : 1) Être une personne de confiance, intègre, crédible auprès du personnel et facilement accessible par celui-ci; 2) Avoir une capacité d'influence auprès des gestionnaires et des dirigeants de l'organisation; 3) Avoir la capacité de collaborer avec les intervenants concernés par la gestion de l'éthique et l'intégrité; 4) Avoir une bonne connaissance du cadre normatif et des pratiques relatifs à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics.

La personne désignée RGEI aura pour fonction :

- De coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- De renseigner les membres du personnel sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue à la loi;
- D'agir comme agente de liaison pour le Protecteur du citoyen en cas de vérification ou d'enquête en lien avec une divulgation ou une plainte pour représailles à la suite d'une divulgation.

Puisque la personne occupant le poste de directrice du développement institutionnel et secrétaire générale répond aux critères indiqués dans la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité* et occupe la fonction de personne responsable de la divulgation des actes répréhensibles depuis 2018, il est recommandé par le comité de direction de nommer cette personne comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

24-CA-102 PROPOSITION

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*, à partir du 30 novembre 2024;
ATTENDU que les modalités de désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) et le profil de la personne RGEI ont été déterminés par le Conseil du trésor dans la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité*;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Janick Morin, appuyé par Elise Violletti, propose à l'assemblée d'abroger la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* du Cégep et de nommer Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, comme personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité à compter du 30 novembre 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION

Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs.

Depuis la dernière réunion du conseil d'administration, une nouvelle personne a été nommée membre du conseil d'administration. Il s'agit de Billy Green, personne étudiante du secteur technique du campus de Longueuil.

14.1 NOMINATION D'UN(E) MEMBRE EXTERNE AU COMITÉ DIRECTEUR

Suivant la nomination de Julie Loslier à titre de vice-présidente, laquelle occupait un des sièges du comité directeur réservés à un(e) membre externe du conseil d'administration, ce siège est devenu vacant et le conseil d'administration doit nommer une nouvelle ou un nouveau membre externe pour siéger au comité directeur.

24-CA-103 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1.1 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1) qui prévoit la composition du comité directeur;
ATTENDU le siège devenu vacant par la nomination de Julie Loslier à titre de vice-présidente du conseil d'administration;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Benoit Lecours en tant que membre externe du comité directeur, à compter du 28 novembre 2024, et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

15. SUIVI CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030

Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, présente les étapes réalisées depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2025-2030, et rappelle les prochaines étapes prévues à l'échéancier révisé adopté par le conseil d'administration le 2 octobre 2024.

Près de 150 personnes ont pris la parole lors des consultations organisées les 16 et 18 octobre et 226 personnes se sont exprimées dans le cadre de la consultation virtuelle. La Direction du développement institutionnel a également reçu 11 avis de départements, 2 avis de services et un avis du Syndicat des professeures et des professeurs.

16. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

16.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Karina Morin, directrice adjointe, projets majeurs et transformation durable, explique le contexte menant à l'autorisation de signature demandée pour accorder un acte de servitude.
L'implantation du futur Pavillon de la santé et de l'innovation est prévue en plein cœur du site du cégep Édouard-Montpetit et comprend la reconstruction de la passerelle reliant le Cégep et le Centre sportif, telle que le prévoit la solution immobilière retenue lors du dossier d'opportunité en avril 2022. À l'étape du dossier d'affaires, la consultation de la servitude a fait partie des analyses règlementaires requises puisque la passerelle traverse cette servitude. La Société québécoise des infrastructures (SQI) a exigé qu'un extrait de l'acte de servitude soit clarifié. De plus, la Ville de Longueuil requiert la mise à jour de la servitude afin de délivrer le permis de construction du Pavillon de la santé et de l'innovation.

Les principaux changements convenus avec la Ville de Longueuil sont relatifs à 1) l'augmentation de la hauteur de la future passerelle (sécurité publique); 2) un droit de débordement sur le terrain du Cégep si une excavation est nécessaire pour fins de réparation par la Ville, de la canalisation (avec remise en état aux frais de la Ville); et 3) l'exigence d'obtenir des autorisations préalables de la Ville si le Cégep désire empiéter sur la servitude.

24-CA-104 PROPOSITION

ATTENDU la servitude de droit de passage consentie le 25 avril 1963 par l'Externat Classique de Longueuil (désormais le Cégep) au bénéfice de la Cité de Jacques Cartier (désormais la Ville de Longueuil) et publiée sous le numéro 227421, au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
ATTENDU la demande de mise à jour du contenu de cette servitude de droit de passage de la part de la Ville de Longueuil et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour les fins de l'obtention du permis de construire le Pavillon de la santé et de l'innovation;
ATTENDU que, suivant négociation, il a été convenu avec la Ville de Longueuil d'annuler, dans l'acte de servitude précité, la partie relative à la servitude, de convenir d'une nouvelle servitude perpétuelle, en fonction de la réalité actuelle et des exigences prescrites par la Ville de Longueuil;
ATTENDU qu'un projet d'acte de la nouvelle servitude a été préparé par Me Adam Palardy, notaire, selon les exigences précitées, et ce, aux frais du Cégep;
ATTENDU que le projet d'acte de la nouvelle servitude a été examiné par les professionnels du Cégep et qu'ils recommandent de l'accepter, suivant les discussions et négociations tenues avec la Ville de Longueuil;

ATTENDU que ce projet d'acte devra être publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Chambly, pour affecter une partie de l'immeuble du Cégep, en fonction des droits consentis en faveur de la Ville de Longueuil;

Janick Morin, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée :

- **D'accepter l'annulation de la servitude créée en 1963;**
- **D'accorder, en faveur de la Ville de Longueuil et d'entreprises d'utilité publique, une nouvelle servitude de passage et d'égout (collecteur Lavallée), incluant le droit d'excaver pour fins de réparation, et ce, sur la même assiette de servitude que celle existante et annulée par les présentes;**
- **De déléguer à la directrice générale, Hélène Bailleu, l'autorité de signer, pour et au nom du Cégep, l'acte de servitude devant Me Adam Palardy, notaire;**
- **D'autoriser la directrice générale, Hélène Bailleu, à signer tout autre document requis et à poser tout autre acte requis pour la mise en œuvre de la présente résolution.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.2 HUIS CLOS – PROJET D'AÉROCAMPUS ET AUTORISATION D'UNE ENTENTE TEMPORAIRE CONCERNANT LE TERRAIN DE L'ÉCOLE NATIONALE D'AÉROTECHNIQUE (ÉNA)

Ce point est traité à huis clos.

Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le contexte menant à l'autorisation d'une entente temporaire pour prolonger la location du terrain de l'ÉNA.

24-CA-105 PROPOSITION

ATTENDU les objectifs du Plan stratégique 2018-2024;
ATTENDU la volonté du cégep Édouard-Montpetit de poursuivre le développement de la formation et la recherche en enseignement supérieur dans le secteur de l'aéronautique;
ATTENDU les demandes d'investissement déposées par le Cégep pour le projet d'aérocampus;
ATTENDU que les bâtiments où est située l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) sont la propriété du Cégep et sont situés sur un terrain loué par le Cégep aux termes d'un bail initial qui venait à échéance le 30 avril 2021;
ATTENDU que le Cégep était en processus de négociation pour convenir d'un bail à long terme, en conformité avec les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Société québécoise des infrastructures;
ATTENDU que le Cégep est désormais en processus de négociation pour convenir de l'acquisition du terrain, en conformité avec les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Société québécoise des infrastructures;
ATTENDU la nécessité pour l'ÉNA de continuer à occuper les lieux et de suspendre les droits des parties qui découlent du bail initial;

ATTENDU que des ententes temporaires sont intervenues entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) et le cégep Édouard-Montpetit afin de prolonger le bail initial et suspendre les droits des parties jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre elles;
ATTENDU que la septième entente temporaire est valide jusqu'au 15 décembre 2024;
ATTENDU qu'une huitième entente temporaire a été négociée avec DASH-L pour prolonger le bail et la suspension des droits jusqu'au 30 juin 2025, laquelle prévoit le paiement d'un loyer mensuel de 107 372,01 $, avant taxes, sans ajustement à l'indice des prix à la consommation (IPC);
ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur assume les coûts de location du terrain de l'ÉNA et accepte l'ajustement à l'IPC;
ATTENDU le niveau d'autorisation du conseil d'administration prévu par le *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2);
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Patrick Monarque, appuyé par Josée Lepitre, propose à l'assemblée :

- **D'autoriser la signature de l'entente temporaire numéro 8 par Hélène Bailleu, directrice générale, entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil et le cégep Édouard-Montpetit, concernant la prolongation du bail pour le terrain de l'ÉNA jusqu'au 30 juin 2025 et d'autoriser Hélène Bailleu à poser tout autre acte nécessaire à la prolongation du bail; et**
- **D'autoriser le paiement du loyer prévu à l'entente numéro 8, au montant mensuel de 107 372,01 $ avant taxes.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. INFORMATIONS

17.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 13 septembre au 5 novembre 2024. Hélène Bailleu souligne que le Cégep est dynamique et continue de se démarquer. Elle annonce l'arrivée prochaine d'une nouvelle directrice des ressources matérielles, Jasmine Dupont, qui entrera en poste le 9 décembre 2024.

17.2 SIGNATURE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

En conformité avec le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (Règlement no 15), chaque administrateur doit remplir et signer une déclaration des intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

Tous les membres recevront sous peu le formulaire de déclaration des intérêts d'un administrateur et ils seront invités à le remplir et à le retourner à Lyne Gendron, agente de soutien administratif à la Direction du développement institutionnel et secrétariat général.

17.3 NOMBRE DE PERSONNES ÉTUDIANTES INSCRITES À LA SESSION D'AUTOMNE 2024, APRÈS LA DATE D'ABANDON

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose le document portant sur le nombre de personnes étudiantes inscrites à la session d'automne 2024 après la date de désinscription. Mme Roy explique qu'il s'agit du même document déposé pour la réunion du conseil d'administration du 2 octobre 2024, car la date de désinscription a eu plus d'impact sur l'effectif étudiant que sur la date d'abandon. Considérant qu'il s'agit de la première session de ce changement, il n'y a pas de données comparatives pour l'instant. La Direction des études réfléchira à la meilleure façon de comparer ces données dans le futur et de les présenter au conseil d'administration.

17.4 NOMBRE D'ADMISSIONS AU PREMIER TOUR, SESSION D'HIVER 2025

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et présente le document portant sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis à la session d'hiver 2025 pour le premier tour du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Il y a une hausse du nombre de personnes admises de 15,5% pour le secteur préuniversitaire, de 1,8% pour le secteur technique et de 31,7% pour les programmes de l'ÉNA. Pour les 10 prochaines années, il est prévu qu'il y ait une augmentation de la population étudiante de 20%, répartie dans les établissements du réseau collégial.

18. CORRESPONDANCE

Le 20 novembre 2024, une lettre adressée au président du Cégep a été reçue l'informant qu'une équipe de vérification en gestion contractuelle a été mandatée pour réaliser une vérification sur le processus d'évaluation du rendement des contractants des organismes publics dont, le Cégep.

Un recueil des éléments probants suffisants et appropriés sera fait pour fonder raisonnablement des conclusions et obtenir un niveau élevé d'assurance. L'évaluation sera basée sur des critères de

vérification jugés valables dans les circonstances. Un rapport sera adressé pour faire part des constatations et recommandations, s'il y a lieu.

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 29 mai 2024;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 10 septembre 2024;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 11 septembre 2024;
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Commission des études du 8 octobre 2024;
- Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances au 25 octobre 2024.

20. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue à distance le mercredi 26 février 2025, à 18 h 30.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 20 h 58.

Benoit Dicaire

Benoit Dicaire
Président du conseil d'administration

Marie-Pier Lépine

Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée